



## Réunion du Comité Syndical

du mercredi 17 décembre 2008

CS – 6.12	Prefecture du Terr. de Belfort 23 DEC. 2008 Service Courrier	RAPPORT Présenté par M. Daniel FEURTEY Vice-Président
-----------	--	---

Monsieur le Vice-Président informe en préambule l'assemblée délibérante de la position des entités vis-à-vis du plan de financement validé par le Bureau du S.E.R.T.R.I.D, dont il rappelle la teneur :

- plafond des travaux retenu pour subvention : 85 000 € H.T hors acquisition foncière ;
- répartition tripartite entre le S.E.R.T.R.I.D (37.5%), l'entité de rattachement (37.5%), la commune ou communauté de communes concernée (25%) ;
- une réalisation par an et par entité.

La Communauté de l'Agglomération Belfortaine a approuvé ce plan de financement, le SIVOM et le SICTOM l'ont eux refusé.

Monsieur le Vice-Président considère que la démarche ne peut être menée dans ces conditions et qu'il est souhaitable de trouver un terrain d'entente avec toutes les entités. De nouvelles propositions financières seront donc faites avant le vote du budget.

Dans l'attente, et sur proposition de Monsieur le Vice-Président,

Le Comité Syndical, A L'UNANIMITE :

- RENVOIE l'examen du présent rapport à une échéance ultérieure, sur la base de modalités financières à redéfinir.

Ainsi délibérée au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D. le 17 décembre 2008, ladite délibération ayant été affichée par extrait le 24 DEC. 2008 conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dépôt en Préfecture le 23 DEC. 2008

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Président

Leouahdi Selim GUEMAZI